

CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

| | | |
|------------------------------|--|-----------|
| D 2018 | F | 30 |
| Nombre de Conseillers | | |
| En exercice | 87 | |
| Présents | 67 dossier 1 à 3 – 70 dossier 4 – 67 dossier 5 à 21 – 64 dossier 22 et 23 – 62 dossier 24 à 30 | |
| Votants | 77 dossier 1 à 3 – 80 dossier 4 – 66 dossier 5 et 6 – 79 dossier 7 à 21 – 77 dossier 22 et 23 – 75 dossier 24 à 30 | |

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 septembre 2018** s'est réuni à la salle Multiculturelle de Meilhan-sur-Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

| | |
|--|---|
| <u>Agmé</u> | Patrick GAUBAN |
| <u>Beaupuy</u> | / |
| <u>Birac sur Trec</u> | Alain LERDU |
| <u>Calonges</u> | François NÉRAUD |
| <u>Castelnau Sur Gupie</u> | Guy IANOTTO |
| <u>Caubon Saint Sauveur</u> | Catherine BERNARD |
| <u>Caumont Sur Garonne</u> | Pierre IMBERT |
| <u>Clairac</u> | Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE) |
| <u>Cocumont</u> | Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA |
| <u>Couthures Sur Garonne</u> | Jean.Michel MOREAU (jusqu'au dossier 4) |
| <u>Escassefort</u> | Edith LORIGGIOLA |
| <u>Fauguerolles</u> | Maryline DE PARSCAU |
| <u>Fauillet</u> | Gilbert DUFOUR |
| <u>Fourques Sur Garonne</u> | Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 21) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier 21) |
| <u>Gaujac</u> | Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier 21) |
| <u>Gontaud de Nogaret</u> | Danièle ANGOT (jusqu'au dossier 23) – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier 23) |
| <u>Grateloup Saint Gayrand</u> | Alain PRÉDOUR |
| <u>Jusix</u> | Michel GUIGNAN |
| <u>Lafitte Sur Lot</u> | Maryse VULLIAMY |
| <u>Lagruère</u> | Jacques VERDELET |
| <u>Lagupie</u> | Jean.Max MARTIN |
| <u>Le Mas d'Agenais</u> | Sylvie BARBE (+ pouvoir Francis DUTHIL) |
| <u>Longueville</u> | / |
| <u>Marcellus</u> | Jean.Claude DERC (+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier 22) |
| <u>Marmande</u> | Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 4) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Martine CALZAVARA) – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Serge CARBONNET) – Roland CHRISTEN (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU à partir du dossier 5) – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND à partir du dossier 5) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 4) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) – Laurence VALAY (+ pouvoir Jacqueline CORREGES) |
| <u>Mauvezin sur Gupie</u> | Daniel BORDENEUVE |
| <u>Meilhan sur Garonne</u> | Régine POVÉDA |
| <u>Montpouillan</u> | Didier MONPOUILLAN |
| <u>Puymiclan</u> | Michel FEYRY |
| <u>Saint Avit</u> | Michel COUZIGOU |
| <u>Saint Barthélémy d'Agenais</u> | Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 4) |
| <u>Saint Martin Petit</u> | Rogers STEFFAN (Suppléant) |
| <u>Saint Pardoux du Breuil</u> | Jean-Marc DUBAN |
| <u>Saint Sauveur de Meilhan</u> | Francis LABEAU |
| <u>Sainte Bazeille</u> | Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Didier RESSOT) – Christine VOINOT (+ pouvoir Pascal LAPERCHE) |
| <u>Samazan</u> | Bernard MONPOUILLAN |
| <u>Sénestis</u> | Jacques PIN (Suppléant) |
| <u>Seyches</u> | Isabelle CESA - André CORIOU |
| <u>Taillebourg</u> | Jean.Pierre VACQUE |
| <u>Tonneins</u> | Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT.MOREAU – Dante RINAUDO |
| <u>Varès</u> | Jacky TROUVÉ |
| <u>Villeton</u> | Christian GIACOMEL (Suppléant) |
| <u>Virazeil</u> | Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY |

Absents ou excusés

Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE - Carole VERHAEGHE - Francis DUTHIL - Guy FARBOS - Lydie ANGELY - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIERES - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Didier RESSOT - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Régis BARD - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jean GUIRAUD – Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 3) - Jean.Michel MOREAU (à partir du dossier 5) – Marie.Catherine BALLEREAU (à partir du dossier 5) - Jean.Pierre MARCHAND (à partir du dossier 5) – Jacques BILIRIT (à partir du dossier 22) – Josette PATISSOU (à partir du dossier 22) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier 22) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier 24) – Danièle ANGOT (à partir du dossier 24)

Pouvoirs de

Patrick COUZINEAU à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Pascale LAPERCHE à Christine VOINOT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Martine CALZAVARA à Daniel BENQUET - Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY – Didier RESSOT à Gilles LAGAÛZERE - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Francis DUTHIL à Sylvie BARBE - Serge CARBONNET à Marie.Françoise BOUGUES - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Marie.Catherine BALLEREAU à Roland CHRISTEN (à partir du dossier 5) – Jean.Pierre MARCHAND à Josette JACQUET (à partir du dossier 5) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier 22)

Secrétaire de Séance

Jacky TROUVÉ

CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Rapporteur : Francis DUTHIL

Résumé de la délibération

Des recrutements sont en cours au sein de plusieurs services de VGA, par voie interne afin de privilégier les mouvements de personnel par mobilité interne et par voie externe.

Au vu de ces mouvements opérés et des réorganisations à venir, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la création de plusieurs postes dans différents services.

Ces propositions de création de poste seront validées lors du Comité Technique du 26 septembre 2018.

Exposé des motifs

Direction « Prospective, de la stratégie & du développement territorial »

Le Directeur du Pôle Habitat, Aménagement et Droit des sols quitte son poste à compter du 1^{er} novembre 2018, dans le cadre d'une mobilité interne pour occuper la fonction de Directeur Général Adjoint du Pôle Cohésion Sociale et Attractivité. Par conséquent, il convient de remplacer cet agent et de procéder au recrutement d'un Directeur du Pôle Habitat, Aménagement et Droit des sols à temps complet. A cette fin, il convient de prévoir de recruter un agent de Catégorie A de la filière Administrative ou Technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, et dans l'attente du choix du jury, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés et qui ne sont pas aujourd'hui ouverts au tableau des effectifs afin de nommer rapidement la personne qui sera retenue à l'issue du jury.

- 1 poste de directeur
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'ingénieur en chef

Direction « Affaires juridiques & achat public », service Achat public

Suite à la réorganisation du service et à la reprise du suivi comptable des marchés publics, il est nécessaire aujourd'hui de pérenniser l'emploi d'Assistante Achat à temps complet. A ce titre, il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif de Catégorie C de la filière Administrative.

- 1 poste d'adjoint administratif

Direction « Cohésion Sociale », service Petite Enfance

Le Chef de service Petite Enfance fait valoir ses droits à la retraite. Ce poste doit être pourvu dans les meilleurs délais afin d'assurer une continuité de service. A ce titre, il est nécessaire de procéder à un appel à candidature dans les meilleurs délais pour pourvoir le poste à temps complet. A cette fin, il convient de recruter un agent de Catégorie A de la filière Médicosociale. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, et dans l'attente du choix du jury, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés et qui ne sont pas aujourd'hui ouverts au tableau des effectifs afin de nommer rapidement la personne qui sera retenue.

- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste de puéricultrice hors classe

Direction Générale des Services Techniques – service Voirie

Le Chef d'unité technique rurale et urbaine de Tonneins quitte son poste dans le cadre d'une mobilité interne pour occuper la fonction de Technicien Grands Travaux en Voirie et Réseaux Divers. Par conséquent, Il convient de remplacer cet agent et de procéder au recrutement d'un Chef d'unité technique rurale et urbaine de Tonneins. A ce titre, il est nécessaire de procéder à un appel à candidature dans les meilleurs délais pour pourvoir le poste à temps complet. A cette fin, il convient de recruter un agent dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (CAT B). Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, et dans l'attente du choix du jury, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés et qui ne sont pas aujourd'hui ouverts au tableau des effectifs afin de nommer rapidement la personne qui sera retenue.

- 1 poste de technicien
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe

Direction Générale des Services Techniques – service Voirie

Le Chef de secteur de l'unité technique rurale ouest Marmande (UTROM) fait valoir ses droits à la retraite. Ce poste doit être pourvu dans les meilleurs délais afin d'assurer une continuité de service. A ce titre, il est nécessaire de procéder à un appel à candidature dans les meilleurs délais pour pourvoir le poste à temps complet. A cette fin, il convient de recruter un agent de Catégorie C de la filière Technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, et dans l'attente de l'organisation du jury, il est nécessaire d'ouvrir 1 poste pour chacun des grades éventuels indisponible au tableau des effectifs afin de nommer rapidement la personne qui sera retenue à l'issue du jury.

- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Reclassement professionnel / changement de filière

Dans le cadre de deux reclassements professionnels, il est nécessaire de créer deux emplois afin d'intégrer les agents concernés dans les grades correspondants à leurs nouvelles missions.

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve

la création des postes suivants :

- 1 poste directeur
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'ingénieur en chef
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste de puéricultrice de classe normale
- 1 poste de puéricultrice de classe supérieure
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste de technicien principal 2^{ème} classe
- 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

Précise

que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

Précise

que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal Chapitre 12

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées.

Résultat du vote

| | | |
|--------------------------|-----------|--|
| <i>Votants</i> | 75 | |
| <i>Pour</i> | 75 | |
| <i>Contre</i> | 0 | |
| <i>Abstention</i> | 0 | |

Fait à Marmande, le 27 septembre 2018

Publication / Affichage

Le 28 septembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,